

**Arrêté n°260501 D**  
**Arrêté portant sur la répartition des missions et responsabilités « Tronc Commun »**  
**de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 7152-2*  
*Vu l'article L 719-7 du code de l'éducation relatif à la transmission des arrêtés réglementaires au recteur ;*  
*Vu l'article L 221 -2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration*  
*Vu les Statuts de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ;*  
*Vu le règlement intérieur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ;*  
*Vu l'arrêté n°180905D portant sur le cycle de formation « Tronc Commun »,*  
*Vu l'arrêté n°220115 D portant sur le cycle de formation « Tronc Commun » (modification),*

**Arrête :**

**Article premier :**

L'article 4 de l'arrêté n°180905 D du 21 septembre 2018, portant sur le cycle de formation « Tronc Commun » est modifié comme suit :

**Les missions et responsabilités « Tronc Commun » sont réparties comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.**

**Membres du bureau de coordination et d'orientation du cycle de formation « Tronc Commun » :**

Responsable de la première année du cycle de formation « Tronc Commun » : M. Mohamed TACHIKART ;  
Responsable de la deuxième année du cycle de formation « Tronc Commun » : M. Lucas DEMBINSKI ;  
Responsable des enseignements de langues du cycle de formation « Tronc Commun » : Mme Rossana BRUNDO ;  
Responsable des enseignements de cultures générale du cycle de formation « Tronc Commun » : Mme Marina GASNIER ;  
Responsable des relations internationales du cycle de formation « Tronc Commun » : M. Marc MEYER ;  
Correspondant du pôle Industrie 4.0 : M. Jean-Yves TRIPONEY ;  
Correspondant du pôle Energie et Informatique : M. Abdesslem DJERDIR ;  
Correspondant du pôle Mobilités et transport du futur : Mme Marie-Pierre PLANCHE ;  
Correspondant du pôle Humanités : Mme Marina GASNIER ;  
Correspondant des stages du cycle de la formation « Tronc Commun » : Raed KOUTA ;  
Personnel technique ou administratif participant aux activités d'appui et de soutien de la formation : M. David STUDLER.

Autres responsabilités :

M. Marc MEYER, responsable promotion et relations avec les lycées ;  
M. Marc MEYER, responsable réussite étudiant-es ;  
M. André TURBERGUE, responsable admission et recrutement des néo-bacheliers.

**Article 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°22 01 15 D du 31 janvier 2022.

**Article 3 : Transmission, Publication et Exécution**

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son intranet MyUTBM.

Sevenans, le 19 mai 2026

  
Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain MONTAVON